



Le 15 JAN. 2010

COMPTABILITE - FINANCES

Objet : Réponse aux éléments demandés lors de la consultation du Compte Administratif

N/REF : II/196752

Affaire suivie par Monsieur Pierre-Marie SALLE

Tél : 01.43.02.42.00

G:\DGE\

93340 LE RAINCY

Monsieur,

Après consultation en Mairie du compte administratif 2008 voté le 30 juin 2009, vous avez demandé la communication d'éléments complémentaires (cf. annexes).

Vous trouverez ci-après les éléments de réponse à vos questions :

- **Tableaux « non remplis » :**

- Page 3 informations générales : le service comptabilité de la Mairie a complété à la main la moyenne nationale de la strate à partir d'éléments exogènes aux comptes de la Ville, disponibles en libre service sur internet (cf. annexe 1). La Mairie a signalé le non remplissage de cette zone au fournisseur du logiciel qui essaiera d'y remédier pour les exercices futurs.
- Page 124 – B1.6 Liste des concours attribués à des tiers en nature et en subventions : néant. La Ville n'attribue pas de subventions en nature et hors bilan.
- Page 130 actions de formation des élus : le montant total se trouve au compte administratif n° 6535 pour un montant de 1.656 € dont 900 € pour le Maire Adjoint chargé des finances et 756 € pour 2 Elus d'opposition.

- **Tableau des acquisitions et cessions immobilières (cf. § c de L300-5 du Code de l'Urbanisme et CGCT chapitre II L2313-1) : cf. annexe n° 2.**

- **Détails de comptes** : le montant des comptes de provisions 68 et 78 est bien de 0 €.

- Détail des dépenses de 6132 : cf. annexe 3.
- Détail des dépenses de 6226 : cf. annexe 4.
- Détail des dépenses de 6227 : cf. annexe 4.

- **Références de l'annonce légale d'information sur le budget :** par souci d'économie, la Ville ne fait pas d'annonce légale dans la presse, en l'absence d'obligation légale, mais l'information sur le Conseil Municipal consacré au budget et son ordre du jour sont insérés dans les panneaux d'annonces légales de la Ville au moins 5 jours francs avant, en l'occurrence pour le conseil du 30 juin 2009, ils ont été affichés le 23 juin 2009.

Monsieur Pierre-Marie SALLE, Maire Adjoint chargé des finances, reste à votre disposition pour toute information complémentaire (tél. 01.43.02.26.27).

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Eric RAOULT
Ancien Ministre
Maire du Raincy
Député de la Seine-Saint-Denis

93224062

Commune VILLE DU RAINCY

BUDGET

2 008

I - INFORMATIONS GENERALES

I

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	13 179,00
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	102,00
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Informations fiscales N-2 (1)

	Potentiel fiscal et financier		Valeurs par habitant (Population DGF)	Moyennes nationales de la strate	
	Fiscal	Financier		Fiscal	Financier
3 taxes	7 823 136,80		589,05		
Taxe professionnelle	1 470 050,96		110,69	275	
4 taxes	9 293 187,76	9 293 187,76	699,74		

Informations financières - ratios (2)

	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) 2008
1 Dépenses réelles de fonctionnement/ Population	1 277,20	1491
2 Produit des impositions directes/ Population	692,31	735
3 Recettes réelles de fonctionnement/ Population	1 389,69	1639
4 Dépenses d'équipement brut/ Population	309,52	474
5 Encours de la dette/ Population	753,11	1024
6 Dotation globale de fonctionnement/ Population	257,94	337
7 Dépenses de personnel/ Dépenses réelles de fonctionnement (2)	60,49	40,23
8 Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)	87,27	109,24
8 bis Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)	87,27	-
9 Dépenses de fonct.Dette/Recettes réelles de fonct. (2)	97,84	103,29
10 Dépenses d'équipement brut/ Recettes réelles de fonctionnement (2)	22,27	31,79
11 Encours de la dette/ Recettes réelles de fonctionnement (2)	54,19	62,47

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-1: du CGCT).

Pour les caisses de écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3), Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (Article R 2313 du CGCT) - SORTIES

IV
A 10.2

A 10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATION

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée de amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de cession	Prix de cession	Plus ou moins value
Cessions à titre onéreux	appartement 2bis, allée du Plateau	42 000,00 €				42 000,00 €	44 711,68 €	2 711,68 €
	Renault 4 2291 KD 93	5 892,15 €	05/11/1985				100,00 €	-5 792,15 €
	Renault Express 2496 PP 93	8 458,82 €	06/04/1988				200,00 €	-8 258,82 €
	Renault JK 7619 JY 93	34 438,13 €	26/06/1985				600,00 €	-33 838,83 €
	Renault Scenic 9490 XR 93	2 285,75 €	19/02/2003				1 200,00 €	-1 085,75 €
	Renault Super 5 64 LP 93	7 521,99 €	12/04/1988				100,00 €	-7 421,99 €
Cessions à titre gratuit	Piaggio (accidenté) 6955 XY 93		03/07/2003					-11 081,08 €
	Scooter 4758 SY 93		28/06/2001					-4 637,50 €
	Scooter 4764 SY 93		28/06/2001					-4 637,50 €

ANNEXE 3**Détail des dépenses - ANNEE 2008 compte 6132**

	Montants en €
Loyer des terrains du Boulevard du Nord payé à Association Immobilière Raincéenne	68 788,00
Loyer de la Crèche familiale allée Thiellement payé à OPHLM 93	1,14
Loyer du logement de la Gardienne de l'Agora payé à 3 F	9 614,00
Loyer des 4 Boxs pour le stockage des équipements du marché du Plateau payé à SCI SGB	4 014,15
Loyer des locaux de la Police Municipale Allée Epinette payé au CHI Montfermeil	7 410,00
TOTAL	89 827,29

ANNEXE 4

HONORAIRES - ANNEE 2008 compte 6226

	Montants en €
Huissiers	3 579,18
Experts	6 852,11
Avocats - Contentieux Ville	36 682,20
Avocats - Contentieux Personnel	1 794,00
Avocats - Contentieux urbanisme	67 607,16
Honoraires Services Techniques (SOCOTEC et ERIBOIS)	16 636,36
TOTAL	133 151,01

HONORAIRES - ANNEE 2008 compte 6227

	Montants en €
Avocats - Contentieux Ville	11 626,46
Avocats - Contentieux Personnel	2 990,00
Avocats - Contentieux urbanisme	3 208,27
Honoraires Services Techniques (SOCOTEC et ERIBOIS)	0,00
TOTAL	17 824,73
Mandatement d'office	42 377,23
TOTAL	60 201,96